

DEPARTEMENT
de
SAONE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT
de MACON

CANTON
DE MACON-I

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE
CHARNAY-lès-MACON**

SEANCE
du 30 mai 2023

Membres en exercice : 17
Membres présents : 9
Membres votants : 14

Objet de la délibération

Adoption du projet Gabby
plateforme digitale et de
son plan de financement

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture,
le 06/06/2023
et publication ou notification
du 10/06/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la VILLE DE CHARNAY-lès-MACON**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS et le trente du mois de mai, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Charnay-Lès-Mâcon, réunie à la salle de l'ancien PAJ, sous la présidence de Christine ROBIN.

Etaient présents : Madame Christine ROBIN, Madame Marie-Thérèse THOMAS, Madame Marie-Pierre BEAUDET, Madame Katia CASTEIL, Madame Sylvie BAUTISTA, Monsieur Jean-Bernard GAUTHIER, Madame Anne ISABELLON, Madame Marie-Elise MEHU, Monsieur Jacques PERRIN et Madame Patricia VAZ.

Etaient excusés : Monsieur Yves CHOTARD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Bernard GAUTHIER, Monsieur Christophe GUYENON, Madame Béatrice JETON-DESROCHES, Madame Maguy MONNERY a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre BEAUDET, Madame Carine PARRIAUD-DUCOTÉ a donné pouvoir à Patricia VAZ et Monsieur Michel ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse THOMAS.

Absente : Madame Laurence MITTON.

Mme Katia CASTEIL s'est excusée de la séance à 11h43.

Rapporteur : Madame Le Maire

La Présidente présente au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Charnay-Lès-Mâcon le projet d'une plateforme digitale nommée GABBY.

I. Présentation du projet

Avec le vieillissement de la population et donc l'augmentation du nombre de personnes âgées, le maintien à domicile est un enjeu sociétal majeur qui concerne toutes les familles. A ce jour près de 4.3 millions de personnes aident régulièrement un de leurs aînés et, parmi elles, 2.8 millions apportent une aide à la vie quotidienne d'une personne âgée vivant à domicile.

Dans ce contexte, il est souvent difficile pour les proches d'accompagner au quotidien leurs aînés en perte d'autonomie à domicile, de trouver les prestataires adéquats, de s'assurer de la bonne exécution du service, de permettre à la personne âgée de garder du lien avec son entourage mais aussi de concilier cet accompagnement avec son quotidien. En effet, les aidants peuvent être aussi en situation d'isolement et souffrir de détresse psychologique et de fatigue physique.

Sur notre commune nous avons recenser que près de 50% des habitants ont 60 ans et plus, sur une population de 8235 habitants. Dans le cadre de l'action sociale portée par le CCAS il y a une nécessité de prendre en compte leurs besoins, en tant que seniors ou en tant qu'aidants.

Aussi, le CCAS a entrepris de recenser les différents services existants dans ce secteur afin de proposer un service innovant aux charnaysiens.

Le CCAS a sélectionné une entreprise spécialisée dans le secteur qui propose une application digitale visant à améliorer la vie quotidienne des aînés et des aidants. Elle regroupe plusieurs fonctionnalités telles que :

- **Une conciergerie** où ils pourront sélectionner et activer les intervenants à domicile mais aussi commander des produits adaptés et des prestations bien-être livrés ou exécutés à domicile.
- **Un cahier de vie digital** où les aidants pourront suivre en temps réel les soins et les prestations mais aussi échanger en direct avec les professionnels et/ou les intervenants à domicile, ce qui permettra des comptes rendus plus complets sous forme écrits, vocaux ou photos.
- **Un fil d'actualité** afin d'entretenir un lien unique au sein de la famille grâce au partage de messages, photos ou vidéos. Aussi, si les abonnés choisissent la formule « papier » ils recevront tous les mois le Magazine reprenant les différentes activités effectuées au cours du mois (à la charge de l'abonné et non du CCAS).
- **Un espace conseil** où ils pourront retrouver des « fiches conseils » dédiées à la fois au bien-être du senior mais aussi de l'aidant, axées notamment sur la prévention.
Via le service « care manager » ils pourront retrouver de courts questionnaires simples qui ont pour objectif d'aider au dépistage de facteur de perte d'autonomie chez la personne âgée et chez l'aidant familial.

Concernant les communes, la société GABBY propose un dispositif dédié et adapté répondant à 3 enjeux de l'action sociale :

- Outiller et coordonner le maintien à domicile des aînés de la commune
- Favoriser l'inclusion numérique des seniors
- Soutenir et soulager les aidants de manière concrète

Cette application permettra à la commune et au CCAS d'impliquer l'ensemble des acteurs locaux pour se mettre au service des charnaysiens.

Pour cela, le CCAS et les prestataires locaux bénéficieront d'interfaces dédiés :

- Un portail d'administration ville
- Une application GABBY PARTENAIRES
- Un portail partenaires

Grâce à cela, les abonnés pourront retrouver tous les commerçants, les services d'aide à domicile, les prestataires de santé et du bien vieillir et les associations locales de la ville mais aussi toutes les informations sur les aides sociales, les prestations et les événements de la ville et du CCAS.

Le prestataire s'engage à respecter les règles de protection des données personnelles au regard du règlement général sur la protection des données (RGPD) et à être en conformité avec les exigences de la commission nationale d'information et des libertés (CNIL).

II. Plan de Financement du projet

L'application GABBY sera proposée uniquement aux personnes de plus de 60 ans résidents sur la commune ou leurs aidants. Cela représente environ 4133 personnes.

Au sein de cette proposition une cible de 15% a été retenue, soit 620 utilisateurs maximum dans le cadre de la « Formule Essentielle » (hors impression magazine).

Le CCAS propose donc de déployer cet outil en prenant à sa charge les abonnements à l'application digitale (hors impression magazine).

Le coût du service est estimé à 6000 euros TTC/an, soit un montant total de 18 000€ TTC pour 3 ans.

Pour 2023, le budget prévisionnel s'établit de la façon suivante :

- Dépenses : 10 380 € dont 3 145 € alloués au chapitre 011 – article 6288 « autres services extérieurs » pour une application digitale dédiée aux seniors.
- Recettes : 10 380 € repartit comme suit :
 - Produits de services : 5 000 € (subvention commune)
 - Report 2022 : 5 380 €

Aussi pour ne pas réduire les autres dépenses sociales prévues dans les autres domaines d'intervention du CCAS, il est proposé de solliciter une subvention supplémentaire auprès de la commune de 3000 € qui sera affectée au chapitre 77 « produits exceptionnels » - article 774 « subventions exceptionnelles ».

Ainsi, il sera demandé au conseil d'administration du CCAS :

- **D'APPROUVER / REFUSER** le déploiement de ce nouveau service innovant auprès des charnaysiens ;
- **D'APPROUVER / REFUSER** son plan de financement ;
- **DE SOLLICITER / DE NE PAS SOLLICITER** une subvention complémentaire de 3000€ à la commune pour financer le déploiement du service GABBY.

DELIBERATION

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de présentation du projet de la plateforme digitale Gabby et de son plan de financement,

VU le budget présenté pour 2023,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de M-E. MEHU, K. CASTEIL, S. BAUTISTA, J. PERRIN, J-B. GAUTHIER, P. VAZ et Mme le Maire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente soumet au vote :

- le déploiement de ce nouveau service innovant auprès des charnaysiens
- le plan de financement
- la demande de subvention complémentaire de 3000€ à la commune,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le déploiement de ce nouveau service innovant auprès des charnaysiens ;

APPROUVE son plan de financement ;

SOLLICITE une subvention complémentaire de 3000€ à la commune pour financer le déploiement de l'application digitale GABBY.

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,
Marie-Thérèse THOMAS

